

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 481

SÉANCE du 16 SEPTEMBRE 2020

Présidence de : Madame Evelyne DROMART

Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 10/09/2020

Date d'affichage : 22/09/2020

Étaient présents :

ANSART Pierre, AUCHART Ernest , BERTEIN Gabriel , BERTOUT Sébastien, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CAILLIEREZ Charline, CARTON Philippe, COTTEL Jean-Jacques, DEGAUQUIER Olivier, DERUY Isabelle, DESFACHELLE Nicolas, DISTINGHIN Jean-Marie, DREMAUX Ingrid, DROMART Evelyne, DUPOND Cédric, GUILLEMANT Pierre, LEBLANC Jean-Paul, LETURQUE Frédéric, LEVIS Jean-Claude, LIBESSART Catherine, MATHISSART Michel, MICHEL Didier, MILLEVILLE Bernard, NORMAND Arnold, PLU Jean-Claude, POTEZ Roger, POULAIN Éric, ROSSIGNOL Françoise, ROUSSEAU Philippe, SEROUX Michel, SIMON Françoise, VAN CAENEGHEM Romain, VAN GHELDER Alain.

Absents excusés / Pouvoirs :

CANLER Philippe donne pouvoir à MATHISSART Michel, CAYET Alain donne pouvoir à DESFACHELLE Nicolas, DESAILLY Jean-Michel, DOUCHET Bérangère donne pouvoir à DERUY Isabelle, DUE Gérard donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques, FERET Claude donne pouvoir à Frédéric LETURQUE, FLAHAUT Michel donne pouvoir à BOUQUILLON Daniel, GHEERBRANT Nathalie donne pouvoir à MICHEL Didier , LECORNET Claude donne pouvoir à LEVIS Jean-Claude, LESAGE Jean-Guy donne pouvoir à NORMAND Arnold, PUCHOIS Jean-Pierre donne pouvoir à PLU Jean-Claude, SKOWRON Richard donne pouvoir à SEROUX Michel, TABARY Daniel donne pouvoir à BLONDEL Michel, TILLARD Jean-Luc donne pouvoir à ROSSIGNOL Françoise.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 35
- Votants : 48
- Pouvoirs : 13

Vote :

- Pour : 44
- Contre : 4
- Abstention : 0

Élection du Président

Madame Evelyne DROMART, doyenne d'âge, donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions correspondantes du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-9, L. 5211-10, L. 5711-1 et suivant et L. 2122-7, le Comité syndical élit le Président parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est rappelé que ne peuvent être Président, ni même en exercer temporairement les fonctions, les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communautaire, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes dans tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui, dans leur département de résidence administrative, sont situés dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité s'applique aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au précédent alinéa, aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux desdites administrations.

L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice des fonctions de Président.

Par ailleurs, les fonctions de Président sont incompatibles avec celles de militaire en position d'activité.

Nul ne peut être élu Président s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus et n'a pas la nationalité française.

...

Madame Evelyne DROMART procède à l'appel des candidatures.

...

Monsieur Michel MATHISSART propose la candidature de Madame Françoise ROSSIGNOL à la fonction de Présidente du SCoT de l'arrageois.

La candidature de Madame Françoise ROSSIGNOL est enregistrée.

Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 48 (Quarante-huit)
- A déduire :
 - Bulletins blancs 4 (Quatre)
 - Bulletins nuls 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 44 (Quarante-quatre)

- Majorité absolue 23 (Vingt-trois)

A obtenu :

- Madame Françoise ROSSIGNOL : 44 voix (Quarante-quatre)

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le 22/09/2020

Berser
Levraut

ID : 062-256203100-20200916-2020_481-AR

A l'issue du premier tour du scrutin, Madame Françoise ROSSIGNOL a été élue présidente de l'Arrageois (Scota) à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installée.

Pour copie conforme du registre des délibérations

La Présidente,
Françoise ROSSIGNOL



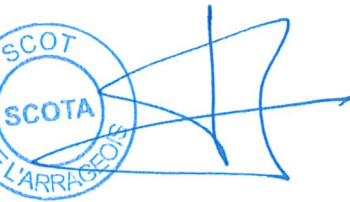
A blue circular stamp with the text "SCOT SCOTA DE L'ARRAGEOIS" is partially obscured by a large, dark, diagonal scribble.

La doyenne d'âge,
Evelyne DROMART



A blue circular stamp with the text "SCOT SCOTA DE L'ARRAGEOIS" is partially obscured by a large, dark, diagonal scribble.

Le Secrétaire,
Michel MATHISSART



A blue circular stamp with the text "SCOT SCOTA DE L'ARRAGEOIS" is partially obscured by a large, dark, diagonal scribble.